

"LES AMIS DE LA VÉRITÉ SONT CEUX
QUI LA CHERCHENT ET NON CEUX QUI SE VANTENT
DE L'AVOIR TROUVÉE "

CONDORCET

N'oubliez pas de
m'afficher sur
votre panneau
syndical !



Sommaire

- 1- Fluctuat nec mergitur
- 2- Qui veut la peau de la seconde professionnelle ?
- 3- Réunion circulaire SEGPA
- 4- Classes de 3^{ème} Prépa-Pro
- 5- Mouvement interacadémique
- 6- Votez pour les élections de vos S2
- 7- Syndiquez-vous

Annexes

Bulletin de
syndicalisation

FLUCTUAT NEC MERGITUR

« IL EST BATTU PAR LES FLOTS MAIS NE SOMBRE PAS »

Suite aux événements tragiques du 13 novembre 2015, le **SNETAA-FO** est choqué et révolté. Il ne trouve pas de mots assez forts pour qualifier l'horreur de ces attentats barbares qui ont eu lieu à Paris frappant au hasard des citoyennes et citoyens innocents.

Le **SNETAA-FO** exprime toute sa compassion la plus sincère à l'égard des familles et proches des victimes de ces crimes abjects.

La République est de nouveau en deuil cette année.
Au nom de quoi ? de la haine, de la terreur, de la barbarie...

Le **SNETAA-FO** rappelle et réaffirme une nouvelle fois son attachement aux valeurs qui fondent notre République : la Liberté, l'Égalité, la Fraternité et la Laïcité.

Le **SNETAA-FO** s'engage à mettre tout en œuvre pour défendre la République.
La République et nos valeurs, l'idéal démocratique et républicain, sont à défendre tout le temps, partout et par tous !

Le **SNETAA-FO** tient cependant à rappeler qu'il ne donnera de quitus ou de blanc-seing à quiconque. Malgré la situation d'urgence que nous vivons, le **SNETAA-FO** refuse la pensée unique et l'uniformisation.

Nos mandats et revendications demeurent pour les personnels : un Enseignement Professionnel Initial, Public et Laïque.

QUI VEUT LA PEAU DE LA SECONDE PROFESSIONNELLE ?

Très récemment, la Dgesco donnait rendez-vous aux organisations syndicales pour une seconde réunion du groupe de travail sur la seconde professionnelle, mis en place dans le cadre des cinq chantiers ouverts par la ministre à l'occasion des 30 ans du Bac professionnel.

Le **SNETAA-FO** s'y trouvait pour défendre la voie professionnelle et il s'est senti bien seul. En effet, tous les représentants des personnels se sont principalement attachés à commenter les préconisations de l'administration sur la façon d'améliorer l'accueil et l'orientation des élèves souhaitant suivre une formation professionnelle. Parmi ces propositions, on trouvait : la possibilité de faire connaître la spécificité de l'Enseignement Professionnel aux enseignants de collège et aux collégiens, le jumelage entre établissements de proximité, l'organisation d'une Journée « Portes ouvertes » commune à tous les LP le même jour sur tout le territoire, la possibilité d'installer sinon une seconde indifférenciée, au moins une seconde « à champ professionnel » qui présenterait aux élèves dans un même brouet indigeste plusieurs métiers...

Si cette dernière option emporterait l'adhésion de plusieurs organisations syndicales, elle ne convient certainement pas au **SNETAA-FO**, comme ne lui convient pas davantage le principe d'une classe de seconde indéterminée ou l'option d'un nombre réduit de semaines de PFMP ! Les élèves qui choisissent d'entrer au LP après le collège attendent et méritent d'être formés dès la seconde au diplôme professionnel qu'ils visent : ne les décevons pas !

Le **SNETAA-FO** a donc été le seul syndicat à affirmer que pour laisser sa spécificité à la Voie Professionnelle, il est indispensable que la seconde demeure professionnelle à proprement parler, avec de l'enseignement général tel qu'il est prévu pour les diplômes professionnels, des enseignements professionnels et 6 semaines de PFMP, le tout dispensé en formation initiale sous statut scolaire en LP, par des PLP, pour des diplômes nationaux !

C'est à ces seules conditions que pourra perdurer et se développer l'Enseignement Professionnel initial, public et laïque sous statut scolaire, le **SNETAA-FO** y veillera, notamment à l'occasion des prochaines réunions prévues en décembre !

RÉUNION CIRCULAIRE SEGPA

Le **SNETAA-FO** a participé jeudi 5 novembre, au Ministère (DGRH) de l'Éducation nationale, au Groupe de Travail (GT) n°5 pour l'élaboration de la nouvelle circulaire SEGPA.

L'objet de GT portait sur les obligations règlementaires de Service (ORS) et les indemnités dans l'enseignement adapté et spécialisé (SEGPA – EREA – ULIS – ESMS).

L'objectif annoncé par la DGRH pour ce groupe de travail était « d'améliorer la reconnaissance d'un certain nombre de fonctions exercées par les personnels dans ses structures » : reconnaissance de la fonction par la publication d'un cadrage dans un décret, reconnaissance d'un travail spécifique par l'institution d'un régime indemnitaire.

D'autres groupes seront programmés pour faire avancer ce dossier avec un objectif opérationnel d'application fixé à la rentrée 2016.

L'enjeu pour le Ministère est la « reconnaissance des charges incluses dans les ORS avec une volonté de clarification et de simplification [...], un régime plus transparent et plus équitable ».

Pour autant, alors que la DGRH parle reconnaissance de la fonction, le document de travail proposé faisait apparaître une baisse de rémunération pour les PLP exerçant en SEGPA (1593,29 euros pour être précis...). **INACCEPTABLE pour le SNETAA-FO !**

Le **SNETAA-FO** a réaffirmé qu'il ne pourrait en aucun cas entendre une proposition entraînant une perte de revenus pour les personnels, les PLP en particulier ; il a par ailleurs rappelé que la priorité est bien de rendre plus attractif l'exercice dans ces structures qui peinent à attirer des personnels titulaires, formés et détenteurs de certification ASH, tout en valorisant ceux qui y sont déjà.

La reconnaissance des PLP passe donc par une revalorisation à la hausse du montant de la rémunération actuelle et par la reconnaissance indemnitaire de la spécialisation pour les titulaires du 2CA-SH.

Les représentants du **SNETAA-FO** continueront à défendre les intérêts des PLP à chaque réunion du GT et ils vous tiendront informés de l'évolution du dossier.

Nous avons également dénoncé le fait que la circulaire fixant le nombre d'heures de coordination/synthèse hebdomadaires ainsi que leur modalité de rémunération ne soit pas respectée partout. Les collègues, titulaires et contractuels, exerçant en SEGPA, doivent effectuer 2 heures de coordination-synthèse hebdomadaire et percevoir pour cette tâche 2 HSE hebdomadaires.

Si tel n'est pas le cas, faites-en la demande !

N'hésitez pas à informer le **SNETAA-FO** si vous rencontrez des difficultés pour percevoir la rémunération des heures dues !

NB : quant à la circulaire ULIS spécifique au LP à laquelle fait référence la circulaire n°2015-129 du 21 août 2015, elle n'est toujours pas disponible, ni même un projet de circulaire ; quant à un projet de projet, nous en attendons toujours la proposition...

La circulaire SEGPA doit pérenniser les SEGPA comme structures où interviennent des PLP. Ce combat, c'est aussi celui du **SNETAA-FO** !

CLASSES DE 3^{ÈME} PREPA-PRO

Le **SNETAA-FO** a participé, à l'invitation de la Dgesc, à la nouvelle réunion de concertation menée sur les classes de 3^{ème} « préparatoires à l'enseignement professionnel ».

Il s'agissait pour l'ensemble des organisations syndicales présentes d'exprimer leur point de vue sur le projet d'arrêté ministériel qui fixera désormais le sort de ces classes, à la suite de la nouvelle réforme du collège.

Si le **SNETAA-FO** continue de s'opposer fermement à la réforme du collège, comme il le réaffirme en participant systématiquement aux différentes actions visant à sa suppression pure et simple, il rappelle qu'il est très attaché aux 3^{ème} Prépa-pro.

En effet, ces classes constituent une pré-orientation très intéressante pour les élèves vers la voie professionnelle initiale, et elles contribuent, plus généralement, à leur faire appréhender les enjeux de l'Enseignement Professionnel sous statut scolaire tel qu'il est dispensé dans nos Lycées Professionnels.

Parmi les points abordés, on trouve : les modalités d'affectation des élèves, les horaires tels qu'ils existent dans les classes de troisième et qui doivent être aménagés pour les Prépa-pro en raison du public accueilli, la possibilité de transposer l'intégralité des enseignements dans le volume horaire de ces classes, la formation des collègues y intervenant, le caractère obligatoire ou non des stages en entreprise.

Le **SNETAA-FO** a exigé qu'il soit rappelé que les Lycées Professionnels conserveront bien la mission de former les élèves de 3^{ème} Prépa-pro, comme la précédente circulaire en faisait mention.

L'administration a pour finir précisé que ce projet d'arrêté, préparé par une commission spécialisée « collège », sera soumis au CSE de décembre.

Le **SNETAA-FO** ne veut pas de la nocive réforme du collège que le ministère, avec l'appui des syndicats minoritaires, envisage d'appliquer à la rentrée prochaine.

Il veillera tout autant à ce que la belle aventure de la 3^{ème} Prépa-pro continue de profiter aux élèves dans des conditions toujours meilleures pour eux-mêmes et pour les personnels des Lycées Professionnels !

MOUVEMENT INTERACADÉMIQUE

Rappels de calendrier :

Le **8 décembre 2015 à midi** : fermeture du serveur interacadémique et des mouvements spécifiques nationaux.

Le **11 décembre 2015** : date limite d'envoi des pièces pour le mouvement spécifique (CV, lettre de motivation et dossier numérique en arts appliqués).

N'oubliez pas de surveiller le calendrier académique :

- pour le retour des accusés de réception avec vos pièces justificatives ;
- pour le 1^{er} affichage des barèmes sur SIAM ;
- pour la date du GT validation des barèmes (dernière limite pour produire des justificatifs).

Du 1^{er} au 5 février 2016: GT des mouvements spécifiques chef de travaux et PLP à compétences particulières.

Le **18 février 2016** : date limite pour mutations tardives ou annulation de demande (article 3 de l'arrêté).

Du 3 au 11 mars 2016 : CAPN et FPMN.

Conseils pratiques : pour les collègues à qui on doit une affectation (stagiaires, ATP...) et qui peuvent partir en extension en cas de non-satisfaction de leurs vœux, surtout si le nombre de vœux est limité :

- faire un maximum de vœux d'académies si vous n'avez pas de priorités légales (rapprochement de conjoints, priorité handicap ou points APV ou éducation prioritaire) ;
- les extensions se font en prenant le plus petit barème sans les bonifications autres que les priorités légales. Les bonifications telles que RRE, reclassement ex-contractuels, bonifications stagiaires... ne seront pas prises en compte ;
- ordonnez les vœux en tenant compte de la table d'extension en partant du vœu 1.

VOTEZ POUR LES ÉLECTIONS DE VOS S2

Du lundi 23 novembre au mardi 8 décembre 2015, le **SNETAA-FO** organise dans certains départements (voir le tableau ci-dessous) les élections de ses Secrétaires départementaux (S2).

Académies	Départements	Candidats
Aix-Marseille	Alpes de haute-Provence (04)	Olivier BARON
Créteil	Seine et Marne (77)	Éric SIES
Nice	Alpes Maritimes (06)	Patricia ROSSO
	Var (83)	Olivier PERLÈS
Orléans-Tours	Eure et Loir (28)	Philippe RÉMY
Reims	Haute Marne (52)	Christine GARNIER
Strasbourg	Bas Rhin (67)	Samir BERRAHO

Ce-tte responsable départemental-e, en étroite relation avec le Secrétaire académique (S3), est là pour diffuser et défendre nos valeurs, nos mandats, nos revendications.

Il-elle est le relais au niveau départemental de notre syndicat le **SNETAA-FO**, il-elle est présent-e pour nos collègues, les assiste, les écoute, les aide, les soutient...

Si vous êtes concernés par ce vote, vous avez dû recevoir les différents documents pour y participer, et vous pouvez retrouver toutes les informations sur notre site : www.snetaa.org (règlement, procédure, matériel, candidats).

**LE SNETAA-FO, C'EST VOUS ! C'EST NOUS TOUS ! C'EST VOTRE SYNDICAT !
POUR UN SNETAA-FO FORT ET RASSEMBLÉ, VOTEZ POUR DÉSIGNER VOS S2 !**

SYNDIQUEZ-VOUS !

Si vous ne l'avez pas encore fait, pensez à **ré-adhérer ou faire adhérer** au **SNETAA-FO**.

Pour cela, vous trouverez en pièce jointe le bulletin de syndicalisation à compléter et à nous retourner au siège du **SNETAA-FO** – 24 rue d'Aumale – 75009 PARIS.

Vous pouvez aussi adhérer directement par internet en suivant ce lien :
<http://83.152.209.159/WD150AWP/WD150Awp.exe/CONNECT/SNETAAPRO>

Et n'oubliez pas :

66 % de la cotisation sont soit remboursés par les impôts soit déduits de votre impôt sur le revenu.

Sur 100 euros cotisés au **SNETAA**, c'est un investissement réel de 34 euros soit 2,83 euros par mois.

Pourquoi se passer de son syndicat ?

Pourquoi ne pas avoir un outil fort et efficace à votre service ?

Pourquoi se passer d'une organisation qui vous représentera et vous défendra concrètement dans votre quotidien (*dans l'établissement, administrativement, vos droits dans votre carrière...*) ?

Alors adhérez et ré-adhérez !

Le SNETAA-FO, c'est plus qu'un syndicat !